

11, rue du château
L-6922 BERG
Tél. : 28 13 73
Fax : 28 13 73-211



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS**

Séance du 17 mars 2023

Présents : Jean-François Wirtz, bourgmestre, Marc Ries, Sylvette Schmit-Weigel, échevins
Steph Hoffarth, secrétaire communal.

Ordre du jour: 2

Délibération N° 50-2023

Règlement d'urgence de circulation (Olingen, rue de Roodt/Syre).

Le collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de Police grand-ducale et une Inspection générale de la Police, telle que modifiée par la loi du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Considérant qu'il y a urgence puisque la réalisation des travaux de raccordement dans le cadre du projet de revalorisation de l'ancien Café de l'Amérique, exécutés par la société Solid SA en nom et pour compte de l'Administration communale de Betzdorf, débiteront le 20 mars 2023;

Après avoir délibéré conformément à la loi, décide à l'unanimité des voix des membres présents d'édicter le règlement d'urgence suivant :

Article 1er :

Les dispositions suivantes sont applicables dans la rue « de Roodt/Syre » à Olingen, notamment sur le tronçon entre les croisements avec la « rue de l'Église » et avec la « rue de Rodenbourg » :

Phase 1, le 20 mars 2023, à partir de 07.00 heures jusqu'à 19.00 heures:

- la rue est rétrécie sur une voie de circulation. Des panneaux **A,4b (chaussée rétrécie)**, **A, 15 (travaux)**, **D,2 (contournement obligatoire)**, sont placés des deux côtés du tronçon de chantier concerné ;
- en cas de besoin, le trottoir est ponctuellement barré pour les piétons, une déviation pour ceux-ci sera indiquée.

Phase 2, du 21 mars 2023 à partir de 07.00 heures jusqu'au 24 mars 2023 à 19.00 heures:

- des panneaux **C,2a (route barrée)**, sont placés des deux côtés du tronçon de chantier concerné et une déviation sera signalée ;
- l'arrêt de bus « Olingen – Centre culturel » des transports communs est temporairement supprimé (arrêt alternatif : « Olingen - rue de Rodenbourg ») ;
- l'arrêt de bus « Olingen – Op der Baach » du transport scolaire est également temporairement supprimé (arrêt alternatif : « Olingen – rue de Betzdorf ») ;
- le panneau **E,19 (arrêt de bus)** est supprimé pendant cette phase du chantier.

Phase 3, du 25 mars 2023 à partir de 07.00 heures jusqu'au 7 avril 2023 à 19.00 heures:

- la rue est rétrécie sur une voie de circulation. Des panneaux **A,4b (chaussée rétrécie)**, **A, 15 (travaux)**, **D,2 (contournement obligatoire)**, sont placés des deux côtés du tronçon de chantier concerné ;
- en cas de besoin, le trottoir est ponctuellement barré pour les piétons, une déviation pour ceux-ci sera indiquée.

Article 2 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 modifié de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur les voies publiques.

Article 3 : Le présent règlement est publié par voie d'affiche dans toutes les localités de la commune.

Ainsi délibéré à Berg, date qu'en-tête.

Suivent les signatures.

Pour expédition conforme, Berg le 17 mars 2023.

Le bourgmestre,

Le secrétaire communal,